

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 27 (1955)

Heft: 7

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Assemblée générale de la section romande de l'U. S. A. L.

L'assemblée générale de la Section romande de l'U. S. A. L. s'est déroulée à Nyon le 21 mai 1955, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Arthur Maret, président.

Le matin, dès 10 heures, les participants ont visité, en car, les immeubles de la Coopérative d'habitation *La Paix* et ceux de la Coopérative d'habitation des fonctionnaires fédéraux, excellentement présentés par les architectes. Puis, sous la direction de M. Frautschi, chef des Services industriels de la ville de Nyon, ils ont visité la station de pompage des Pralies, qui alimente en eau potable la ville de Nyon et les communes avoisinantes. Enfin, la Municipalité de Nyon avait préparé une réception officielle sur la terrasse du Château.

Après le repas servi à l'Hôtel Beau-Rivage, l'assemblée administrative est ouverte dans la salle du Conseil communal, au Château, obligamment mise à disposition par les autorités nyonnaises.

Le président, M. le conseiller d'Etat Maret, salue la présence de M. le préfet Gervaix, du district de Nyon, de M. Reymond, délégué de la municipalité, de M. Gerteis, secrétaire central de l'Union suisse, de M. le conseiller d'Etat Treina, de Genève, qui a bien voulu présenter à cette assemblée le sujet suivant : *Le problème du logement à Genève*. Il remercie la ville de Nyon de son accueil et, passant à l'ordre du jour, présente le rapport d'activité de la Section romande pour l'année 1954.

Ce rapport souligne le caractère *permanent* du problème du logement et la nécessité du maintien d'un contrôle des prix des loyers, malgré l'échec de la votation du 13 mars 1955 (initiative de l'Union syndicale). En Suisse romande, plusieurs cantons déjà ont poussé leurs études de la situation du logement jusqu'à l'édiction d'une loi sur l'encouragement à la construction, qui prévoit une aide sous forme de prêts à taux réduit de capitaux A. V. S. Cependant les dispositions légales ne sont pas applicables dans tous les cas, et l'Union suisse pour l'amélioration du logement envisage, en faveur des sociétés qui ne pourraient bénéficier de ces prêts, la création d'une Coopérative de cautionnement hypothécaire qui pourrait rendre d'excellents services.

Le secrétariat de la Section romande a changé de titulaire, M. Stalder, secrétaire général du Cartel romand H. S. M. ayant été remplacé par M^{lle} Eberhard.

Trois membres de la section sont décédés pendant l'année – les deux premiers ayant été fort actifs au comité pendant plusieurs années – ce sont : MM. Henri Bovey, l'ancien et dévoué caissier de la section, M. Léon Jaquier, ancien syndic d'Yverdon, et M. Jean Sublet, architecte à Bex.

Après l'adoption des comptes présentés, ainsi que du rapport des vérificateurs, l'assemblée est appelée à remplacer au comité M. Jaquier, décédé. M. Julien Mercier, architecte à Yverdon, est proposé et nommé à l'unanimité. M. R. Gerber, professeur à Neuchâtel, qui a été remplacé au comité par M. Martin en tant que représentant de la ville de Neuchâtel, continuera à siéger au comité à titre privé et reste délégué de la Section romande au Comité central. M. Fréd. Gilliard, architecte à Lausanne, est acclamé membre d'honneur. Le canton de Neuchâtel, enfin, sera représenté au comité par M. Schumacher, chef du Service des bâtiments de l'Etat. Sont réélus comme vérificateurs de comptes MM. Althaus et Monnier, qui acceptent ce mandat pour un nouvel exercice.

L'Union suisse a tenu son assemblée des délégués les 11 et 12 juin à Zurich ; le Comité de la Section romande a proposé comme vérificateur de comptes ou suppléant, en remplacement de M. Bovey, décédé, M. Paul Schumacher, de Genève.

Il appartenait à M. le conseiller d'Etat Jean Treina de présenter à l'assemblée le problème du logement tel qu'il se pose dans le canton de Genève et de donner connaissance du projet de loi préparé par le Grand Conseil genevois, sur la proposition du Conseil d'Etat, autorisant ce dernier à accorder des prêts hypothécaires de l'Etat, à taux réduit, et des exemptions fiscales en vue de promouvoir la création de logements à loyers modérés.

Ce fut un exposé magistral, suivi d'une discussion animée à laquelle participèrent entre autres MM. Schumacher (Neuchâtel), Boesch (Genève), Borel (Genève), Plancherel (Lausanne), Pellegrino (Morges), Weiss (Lausanne), Picot (Genève), Mercier (Yverdon).

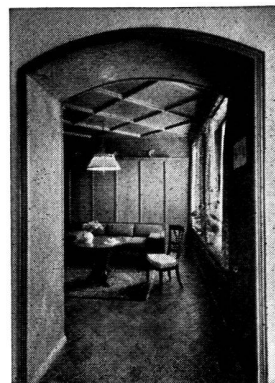
Politique sociale de l'Union scandinave

M. Heinrici, chef de section au Ministère des affaires sociales de Suède à Stockholm, a eu l'occasion de faire au Centre européen universitaire de Nancy un exposé sur la politique sociale de l'Union scandinave, dont le texte vient d'être publié. La revue *Familles dans le Monde* la présente en ces termes :

« La Suède jouit en effet d'une législation sociale très poussée. M. Heinrici brosse l'historique et le fonctionnement de l'organisation sociale suédoise : soins à la mère, à l'enfant, protection et avantages divers qui s'efforcent d'assurer aux familles des conditions décentes de vie.

» La construction de logements est encouragée par un système de prêts et de subventions aux ménages, permettant ainsi aux particuliers de devenir propriétaires de leur maison. Ces prêts peuvent se monter à 90 % du coût de la construction. Une subvention familiale de logement et une subvention spéciale de chauffage sont aussi accordées.

» L'organisation sanitaire est à la portée de tous. La plupart des hôpitaux, dont les tarifs sont bon marché, appartiennent à l'Etat. La



MENUISERIE ET ÉBÉNISTERIE MODERNES S. A.

LAUSANNE

La Perraudettaz
Chemin du Levant
Téléphone 28 10 21

Travaux soignés en tous genres
Bâtiments, Magasins, Bureaux
Ouvrages d'art
Réparations Transformations

Les grands spécialistes en

Tapis
Linoléum
Parquet-liège

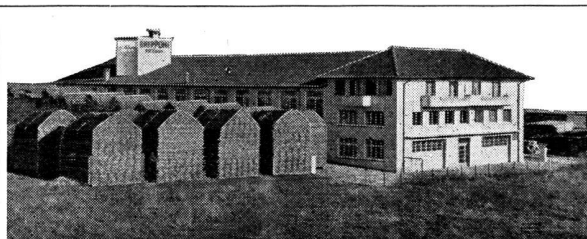
Plastofloor
Sols en caoutchouc
Sols en Asphalt-Tiles



P. König & Cie

Bâtiment Ciné Rex, Petit-Chêne

LAUSANNE Tél. 22 55 41



GIUPPONE FRÈRES

ENTREPRISE DE MENUISERIE

LAUSANNE-MALLEY 16 TÉLÉPHONE (021) 24 01 61



La maison de confiance

J. R O D S. A.

Rue Galliard 2 - St-Roch
LAUSANNE
Téléphone 22 39 61

CARRELAGES
REVÊTEMENTS

grande majorité des médecins sont fonctionnaires. La tuberculose, les rhumatismes, les maladies vénériennes, le cancer et la carie dentaire font l'objet de mesures préventives et curatives très nombreuses.

» Enfin, avec les autres pays nordiques, la Suède participe à des conférences des ministres des Affaires sociales où sont étudiés les problèmes communs à ces pays en matière de service social. Ainsi le problème de la *pension vieillesse* a fait l'objet d'un accord de réciprocité.

» Il faut souligner cette coopération étroite entre des pays différents qui ont fait un effort pour arriver à des solutions communes en faveur de leurs nationaux émigrés. En 1951, une convention de réciprocité sur les *allocations pour enfants* a été signée par la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède. Les allocations sont versées par les pays signataires de la convention aux enfants résidant sur leur territoire, même s'ils sont étrangers. »

Le rôle de l'industrie du bâtiment dans l'économie européenne

D'une étude sur la situation économique publiée le 10 mars à Genève par la Commission économique pour l'Europe, la *Revue syndicale suisse* extrait des renseignements qui permettent de se rendre parfaitement compte du redressement économique tel qu'il se marque en Europe occidentale, dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

En ce qui concerne le bâtiment, cet organe souligne ce qui suit :

« Le rôle que l'industrie du bâtiment joue dans la conjoncture semble se modifier fortement. Autrefois, cette industrie était particulièrement sensible aux fluctuations économiques et notamment aux variations du taux d'intérêt. Ces dernières années, au contraire, la construction des logements est devenue un important facteur d'équilibre économique. Les nécessités de la politique de plein emploi s'accroissent ici avec les nouvelles tendances de la politique sociale, de plus en plus soucieuse aujourd'hui d'améliorer les conditions générales du logement et cela même dans les pays où la guerre n'a pas provoqué de grosses destructions d'immeubles. En fait, le nombre des nouveaux logements construits est devenu presque partout l'un des signes principaux auxquels se réfèrent la population et les pouvoirs publics pour mesurer le succès ou l'insuccès d'une politique économique.

» De l'avis des membres du secrétariat de la Commission économique pour l'Europe, lorsqu'il n'y aura plus de pénurie grave des logements — ce qui ne semble pas devoir se produire très prochainement — les pouvoirs publics ne cesseront sans doute pas, pour autant, dans la plupart des pays, d'exercer un contrôle plus ou moins direct sur le rythme de la construction des habitations et ce secteur restera donc bien protégé contre les fluctuations économiques à court terme. S'il en est ainsi, les gouvernements disposeront là d'un moyen efficace pour neutraliser les variations capricieuses de l'investissement privé dans l'industrie. Comme il a fallu, pendant près de vingt ans, négliger la lutte contre les taudis, ce n'est certes pas la difficulté de trouver un emploi utile pour les capitaux d'investissement qui pourra gêner l'application de cette politique. »

Prêts aux jeunes ménages suédois

Depuis 1937, la Suède a dépensé plus de 200 millions de couronnes en prêts aux jeunes mariés pour l'installation de leurs foyers.

Ces prêts ne sont accordés qu'aux couples nouvellement mariés ou aux fiancés.

Le prêt maximum que peut obtenir un ménage est de 2000 couronnes, remboursable en huit ans et portant intérêt à 4 %. La seule garantie demandée est que l'emprunteur soit un travailleur sérieux et économe.

L'Etat veut ainsi aider les jeunes ménages à s'installer convenablement et à élever leurs enfants. U. I. O. F.

Equipement ménager et liste d'urgence

Vous venez peut-être de prendre possession de votre appartement et les frais d'aménagement ont mobilisé toutes vos économies. Ou bien vous constatez qu'une fois les besoins indispensables satisfaits (nourriture, logement, habillement), il ne vous reste pas grand chose à consacrer à l'achat d'appareils ménagers. Pourtant, regardez autour de vous comment procèdent les jeunes ménages qui s'installent. Ils n'ont rien et ils ont besoin de s'équiper entièrement. Leur secret ? C'est la liste d'urgence.

Etablissez donc un programme d'achats, étalé sur plusieurs années même, où vous noterez l'urgence de vos besoins. Et suivant le budget dont vous pourrez périodiquement disposer, vous vous équiperez par étapes.

En règle générale, pour qu'un appareil ménager vous rende réellement service, il faut que son maniement et son nettoyage soient faciles et rapides. Evitez donc les appareils trop compliqués à faire marcher ; ils amuseraient peut-être votre mari, mais ne vous feraient pas gagner de temps. Songez aussi qu'un instrument à usages multiples diminue le délai d'amortissement de votre appareil. Enfin, prévoyez l'achat d'un appareil qui vous soit réellement utile : pas d'aspirateur si vous n'avez qu'une carpette, ni d'éplucheuse électrique si vous n'êtes que deux !

Equipez votre maison par étapes, c'est ce que vous conseille Claude Jan dans *Coopération-Habitation* (France).

Asphaltages
Linoléums
Parquets de liège
Sols en caoutchouc
AT, Phenco
Plastofloor

**Deccegnoud
Gicoud & Co.**

LAUSANNE

Rue Centrale 25
Tél. (021) 22 20 40

PARQUETERIE DU LÉMAN S.A.

Bureau : Galerie Saint-François B - Lausanne - Tél. 22 13 50



Entreprise générale de
parquets

Tous travaux de réparation
Entretien et ponçage de
parquets et planchers
Devis sur demande et sans
engagement

Parquets
Mosaïques en tous genres

Tous travaux exécutés
par personnel spécialisé
Inscrit au registre professionnel

Société anonyme VICTOR OLIVET

Entreprise de bâtiments et travaux
publics

38, rue du Nant
Téléphone 36 63 10 (3 lignes)

GENÈVE

E. WEBER

ELECTRICITÉ

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

RADIO

Je vois tout

fait de chaque lecteur un ami...